

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 125****19 février 2001****SOMMAIRE**

<b>ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5955</b>	<b>Immofra S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5976</b>
<b>ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5955</b>	<b>Ing Index Linked Fund, Sicav, Strassen . . . . .</b>	<b>5975</b>
<b>ABN AMRO Trust Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5955</b>	<b>International Century Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5979</b>
<b>Amiralis S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5954</b>	<b>International Maritime Investors S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5982</b>
<b>Bakar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5994</b>	<b>Ismabat S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5985</b>
<b>Bakar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5994</b>	<b>K.I.Z. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5985</b>
<b>Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5965</b>	<b>Le Panorama Immobilier S.A., Bereldange . . . . .</b>	<b>5987</b>
<b>Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5966</b>	<b>Leisure Software S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5986</b>
<b>Bepef Investments II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5976</b>	<b>Leman Beverages Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5986</b>
<b>Bepef Investments II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5978</b>	<b>Lieigus Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5987</b>
<b>Blue Valley S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5968</b>	<b>Lift II - Lift, G.m.b.H. &amp; Co. K.G., Bascharage . . . . .</b>	<b>5988</b>
<b>Blue Valley S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5968</b>	<b>Lift, S.à r.l., Bascharage . . . . .</b>	<b>5988</b>
<b>Canoubiers S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5985</b>	<b>Luxtech, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5989</b>
<b>Canoubiers S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5985</b>	<b>M.P.C.P. - Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5967</b>
<b>Coupole Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5988</b>	<b>Macri S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5989</b>
<b>Crown Investments S.A.H., Mamer . . . . .</b>	<b>5965</b>	<b>Maluco Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5992</b>
<b>CTW S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5967</b>	<b>Management &amp; Strategie S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5992</b>
<b>Darier Hentsch Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5970</b>	<b>Marode S.A.H., Mamer . . . . .</b>	<b>5992</b>
<b>Darier Hentsch Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5971</b>	<b>Marode S.A.H., Mamer . . . . .</b>	<b>5992</b>
<b>Ensor S.A.H., Mamer . . . . .</b>	<b>5968</b>	<b>Matériaux de Construction Nic Wilwert et Fils, S.à r.l., Sanem . . . . .</b>	<b>5993</b>
<b>e-plus 3G Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5996</b>	<b>Medhotel S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>5972</b>
<b>(No 1) Florida Mobile Home Camping A.G., Bereldange . . . . .</b>	<b>5989</b>	<b>Metsteel Corporation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5993</b>
<b>Franmar Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5968</b>	<b>Miba S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5993</b>
<b>Gallion International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5969</b>	<b>Mobility International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5993</b>
<b>Gesellschaft für Immobilienbesitz S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5970</b>	<b>Moon International Lux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5994</b>
<b>Goyaz S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5972</b>	<b>Multi-Funds, Sicav, Strassen . . . . .</b>	<b>5994</b>
<b>Haim S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5972</b>	<b>Multimet S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5979</b>
<b>Health System European Management Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5975</b>	<b>Nationale Nederlanden, Sicav, Strassen . . . . .</b>	<b>5995</b>
<b>Holding Vassco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5975</b>	<b>Nexinvestments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5992</b>
<b>Ibeks S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5975</b>	<b>Nilestate Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5995</b>
		<b>Nimbus Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5995</b>
		<b>Noé Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5995</b>
		<b>Nola Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5996</b>
		<b>Oberon S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5996</b>
		<b>Oberweis - Centre Aldringen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5954</b>
		<b>Oberweis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>5954</b>

Olimar Société Financière, Luxembourg . . . . .	5999	TECHNIMAN, Technology and Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	5987
P.M. International A.G., Walferdange . . . . .	5982	Trevisse Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .	5957
P.M. International A.G., Walferdange . . . . .	5984	Trevisse Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .	5957
QPJ Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	5999	Vaglio Lux S.A., Bettembourg . . . . .	5956
Seabreeze S.A., Luxembourg . . . . .	5986	Vaglio Lux S.A., Bettembourg . . . . .	5956
Seabreeze S.A., Luxembourg . . . . .	5986	Vooks S.A., Luxembourg . . . . .	5998
Somato S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	5958	Xantia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	5969
Somato S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	5964	Xantia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	5969
Sorial S.A., Luxembourg . . . . .	5958	Xantia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	5969
Sorial S.A., Luxembourg . . . . .	5964	Zadig S.A., Luxembourg . . . . .	5971
Sorial S.A., Luxembourg . . . . .	5964	Zadig S.A., Luxembourg . . . . .	5971
Sorial S.A.H., Luxembourg . . . . .	5958	Zadig S.A., Luxembourg . . . . .	5971
TECHNIMAN, Technology and Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	5987		

**OBERWEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 51, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 46.453.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mai 1990, publié au Mémorial C n° 443 du 29 novembre 1990, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 157 du 22 avril 1994, modifiée suivant acte reçu par-devant le même notaire, en date du 11 août 1994, publié au Mémorial n° 508 du 7 décembre 1994, modifiée suivant acte reçu par-devant le même notaire, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial C n° 525 du 17 juillet 1998.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OBERWEIS, S.à r.l.*

KPMG Experts-Comptables

Signature

(50163/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 15.415.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 5 septembre 1977, publié au Mémorial C n° 260 du 11 novembre 1977, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 1989, publié au Mémorial C n° 197 du 18 juillet 1989, modifiée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial n° 67 du 8 février 1996.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l.*

KPMG Experts-Comptables

Signature

(50164/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AMIRALIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.657.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social le 1<sup>er</sup> juin 2000*

Les associés nomment M. Bertrand Duc, demeurant à Thionville, administrateur en remplacement de Mlle Daphné Dehez, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50311/734/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 15.302.

*Notification du Conseil d'Administration*

Il résulte de la Décision du Conseil d'Administration de la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., du 25 août 2000, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Modification de l'adresse de la société:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Cette modification prendra effet en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50301/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 15.302.

Pour la signature des actes notariés relatifs à la constitution de sociétés luxembourgeoises, la Société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. est engagée en tant que fondateur par chaque administrateur et chaque fondé de pouvoir A individuellement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50302/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 15.302.

*Résolution du Conseil d'Administration*

Le 7 septembre 2000, le Conseil d'Administration de la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Révocation du pouvoir de signature «A» de Mademoiselle Catherine Koch avec effet le 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Il résulte de ce qui a été décidé que la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. peut être représentée par les personnes suivantes:

Les membres du conseil d'administration (signent conjointement avec un autre Administrateur ou un Fondé de pouvoir):

Monsieur J.P. Everwijn (Administrateur-Délégué),

Monsieur D.R. Scheepe,

Monsieur F.B. Deiters,

Monsieur J.M.J. Kallen.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre Fondé de pouvoir ou un Administrateur):

Monsieur Marco Dijkerman,

Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn.

Fondés de pouvoir «B» (signent conjointement avec un Administrateur ou un Fondé de pouvoir «A»):

Madame Eliane Klimezyk,

Mademoiselle Lian van den Broek,

Monsieur Patrick van Denzen.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50303/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**VAGLIO LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 73.532.

L'an deux mille, le premier septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société VAGLIO LUX S.A., une société anonyme, domiciliée à Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle «Le 2000», constituée suivant acte reçu le 28 décembre 1999 par le notaire susmentionné, publié au Mémorial C de 2000, page 9284.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Belotti, administrateur, demeurant à F-Montigny-les-Metz, qui nomme comme secrétaire Monsieur Robert Vaglio, président directeur général, demeurant à F-Pierrevillers.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine Bellait, employée privée, demeurant à F-Jarny.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle à L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Zone Industrielle du Schéleck.

2. Modification de l'article 2 des statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle étant à Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle Le 2000 à L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Zone Industrielle du Schéleck.

*Deuxième résolution*

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 27.781,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Belotti, R. Vaglio, S. Bellait, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

J. Delvaux.

(50250/208/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**VAGLIO LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 73.532.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000, actée sous le n°610/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

(50251/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**TREWISE ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.681.

L'an deux mille, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TREWISE ASSET MANAGEMENT, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 août 1998, numéro 595.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Leclercq, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Céline Gutter, employée de banque, demeurant à Longwy (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Alexandra Gardenghy, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que des six cent soixante (660) actions en circulation, six cent cinquante-neuf (659) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées en date du 11 août 2000.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 3 des statuts, le nouvel article 3 étant libellé comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, en ce compris la société TREWISE FUND, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ainsi que l'administration et le développement de ces participations.

La société servira de conseiller en investissement pour TREWISE FUND et en assurera la gestion journalière. La société sera également chargée de la promotion des avoirs de la SICAV.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000, l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, en ce compris la société TREWISE FUND, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ainsi que l'administration et le développement de ces participations.

La société servira de conseiller en investissement pour TREWISE FUND et en assurera la gestion journalière. La société sera également chargée de la promotion des avoirs de la SICAV.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Leclercq, C. Gutter, A. Gardenghy, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 août 2000, vol. 415, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50245/228/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**TREWISE ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50246/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**SORIAL S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 29.463.  
**Scindée en**  
**SORIAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
**SOMATO S.A. HOLDING, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'an deux mille, le cinq septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SORIAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 29.463, ci-après également désignée par la «Société».

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Fabienne Brogialdi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1. Approbation et réalisation de la scission de la société dans le sens de l'article 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société, sans exception ni réserve, à deux sociétés anonymes de droit luxembourgeois à constituer sous les dénominations:

SORIAL S.A.

SOMATO S.A. HOLDING

sur le vu du projet de scission publié conformément à la loi et des rapports d'un réviseur d'entreprises à savoir le rapport sur le projet de scission et le rapport sur les apports en nature.

2. Plus particulièrement, approbation du rapport d'échange proposé par le projet de scission et des modalités de remise des nouvelles actions, et approbation de la répartition des actifs et passifs de la société entre les deux sociétés à constituer suivant le projet de scission.

3. Approbation de la constitution des sociétés nouvelles et de leurs statuts, avec nomination de leurs organes.

4. Décharge aux organes de la société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions émises à ce jour sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de scission tel qu'il a été arrêté par le conseil d'administration le 17 avril 2000 et publié au Mémorial C, numéro 402 du 6 juin 2000 et au Mémorial C, numéro 549 du 1<sup>er</sup> août 2000, en conformité avec l'article 290 de la loi, sur le vu des documents prescrits par l'article 295 de la loi:

i) du projet de scission,

ii) des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices,

iii) du rapport du conseil d'administration,

iv) des deux rapports du réviseur d'entreprises EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme, réviseurs d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, prévus aux articles 307(4) et 26-1(2) de la loi,

lesquels documents ont été mis à la disposition des actionnaires dans le délai légal, ce qui est reconnu par l'entière des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée décide, en conformité avec l'article 288 et l'article 307 de la loi, l'opération de scission par laquelle la société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, aux deux sociétés anonymes de droit luxembourgeois nouvelles à dénommer:

SORIAL S.A.

SOMATO S.A. HOLDING

toutes ces deux sociétés devant avoir leur siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, ci-après désignées par «les sociétés nouvelles»,

et ce moyennant l'attribution sans soulte aux actionnaires de la Société d'une (1) action de chacune des sociétés nouvelles pour une (1) action de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve la répartition et l'apport des éléments du patrimoine total, actif et passif, de la Société à chacune des deux sociétés nouvelles à constituer de la façon telle que proposée dans le projet de scission.

L'assemblée approuve la constitution des deux sociétés nouvelles et les statuts tels que proposés dans le projet de scission.

En conséquence, l'assemblée décide, comme élément de la scission, la constitution des deux sociétés anonymes nouvelles, et a requis le notaire instrumentant de constater authentiquement leurs statuts à savoir:

I. La société anonyme de droit luxembourgeois:

SORIAL S.A.

société anonyme

5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SORIAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille (75.000,-) Euro, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze (75,-) Euro chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2001.

### Libération du capital social

Le capital social de soixante-quinze mille (75.000,-) Euro, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze (75,-) Euro, est libéré intégralement par l'apport de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la Société destinée à la société SORIAL S.A. comme proposé au projet de scission et repris ci-après:

	la Société au	SORIAL S.A.	SOMATO S.A.
Répartition:			
En LUF	31/12/99		HOLDING
Actif			
Immobilisations financières			
Participations. ....	58.673.765	19.409.873	39.263.892

Créances . . . . .	519.258.737	-	19.258.737
Créance envers SORIAL S.A. . . . .	-	-	2.666.420
Valeur mobilières . . . . .	105.366.857	-	105.366.857
Avoirs en banques . . . . .	6.864.415	-	6.864.415
Total Actif . . . . .	190.163.774	19.409.873	173.420.321
<i>Passif exigible</i>			
Emprunts obligataires. . . . .	41.480.440	-	41.480.440
Autres dettes . . . . .	14.098.729	13.717.960	380.769
Dettes envers SOMATO S.A.H. . . . .	-	2.666.420	-
Total passif exigible . . . . .	55.579.169	16.384.380	41.861.209
Actif net . . . . .	134.584.604	3.025.493	131.559.112
Nombre d'actions . . . . .	1.000	1.000	1.000
Rapport d'échange . . . . .		1:1	1:1

Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, ledit apport, autre qu'en numéraire, a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises indépendant, à savoir EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg), lequel conclut dans les termes suivants:

«5. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur:  
la valeur globale de l'apport à SORIAL S.A., soit EUR 75.000,-, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.000 actions de la même société à émettre en contrepartie,  
la valeur globale de l'apport à SOMATO S.A. HOLDING, soit EUR 3.261.265,20, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.000 actions de la même société à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

Philippe Slendzak / Patrick Rochas

Associé / Associé»

Conformément à l'article 307 (4) de la loi sur les sociétés commerciales, ledit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprise indépendant, EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg), préqualifiée, lequel conclut dans les termes suivants:

«Conclusion

Sur base:

- de la situation arrêtée au 31 décembre 1999 de SORIAL S.A.
  - de l'examen du projet de scission par constitution de deux nouvelles sociétés, et
  - compte tenu des informations recueillies,
- nous sommes d'avis que le rapport d'échange proposé est pertinent et raisonnable.

Luxembourg, le 20 juin 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

Philippe Slendzak / Patrick Rochas

Associé / Associé»

Nominations

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs à ce jour, fixe le nombre des administrateurs à trois et appelle aux fonctions d'administrateur, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2001:

- a. Monsieur Pedro Mendes,  
administrateur de sociétés,  
avec adresse professionnelle 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3;
- b. Mademoiselle Margrith Giovanoli,  
administrateur de sociétés,  
avec adresse professionnelle 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3;
- c. Monsieur Patrick Rochas,  
administrateur de sociétés,  
avec adresse professionnelle 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2001:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'assemblée fixe l'adresse du siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

II. La société anonyme de droit luxembourgeois

SOMATO S.A. HOLDING

société anonyme

5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SOMATO S.A. HOLDING.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-quatre mille (124.000,-) Euro, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) Euro chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2001.

#### *Libération du capital social*

Le capital social de cent vingt-quatre mille (124.000,-) Euro, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) Euro, est libéré intégralement par l'apport de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la Société destinée à la société SOMATO S.A. HOLDING, comme proposé au projet de scission et repris ci-avant dans le cadre de la libération du capital social de SORIAL S.A.

Conformément à l'article 26-1 de la loi, ledit apport, autre qu'en numéraire, a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises indépendant EUROSUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), préqualifiée, dont la conclusion est reprise ci-avant dans le cadre de la libération du capital social de SORIAL S.A.

Conformément à l'article 307 (4) de la loi, ledit apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises indépendant EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), dont la conclusion est reprise ci-avant dans le cadre de la libération du capital social de SORIAL S.A.

#### *Nominations*

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à trois et appelle aux fonctions d'administrateur, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2001:

a. Monsieur Pedro Mendes,  
administrateur de sociétés,

avec adresse professionnelle 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3;

b. Mademoiselle Margrith Giovanoli,  
administrateur de sociétés,

avec adresse professionnelle 4, rue de la Rôtisserie, CH-1211 Genève 3;

c. Monsieur Patrick Rochas,  
administrateur de sociétés,  
avec adresse professionnelle 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2001:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'assemblée fixe l'adresse du siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

#### *Constat*

L'assemblée constate que la scission est réalisée au sens de l'article 301 de la loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Elle constate encore la dissolution sans liquidation de la Société suite à cette réalisation de la scission.

L'assemblée décide que les documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal au 5, rue Emile Bian, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société scindée ainsi que du projet de scission.

L'assemblée reconnaît de son côté que les documents prescrits par l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, résultant des présentes, sont estimés à cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Annexes:

Resteront annexées aux présentes les documents suivants:

- la liste de présence et deux procurations,
- le rapport du conseil d'administration de la Société,
- les deux rapports du réviseur d'entreprises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, F. Brogialdi, M. Houssa, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

R. Neuman.

(49954/226/436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

### **SOMATO S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

(49955/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

### **SORIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

(49956/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**CROWN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.629.

The balance sheet as of December 31, 1999, registered in Luxembourg, on September 15, 2000, vol. 541, fol. 98, case 11, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on September 19, 2000.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, September 18, 2000.

(50055/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 6.481.

L'an deux mille, le dix-huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, avec siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 6.481, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 51 du 3 juillet 1935, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 4 juillet 2000.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Marcel Mart, président du conseil d'administration de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Ernest Cravatte, licencié en droit, demeurant à Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Fernand Simon, ancien membre du comité de direction de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, demeurant à Strassen,

- Monsieur Marc Meyer, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, publiés dans les journaux suivants:

- a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 549 du 1<sup>er</sup> août 2000 et numéro 573 du 10 août 2000,
- b) au Luxemburger Wort numéro 173 du 28 juillet 2000 et numéro 182 du 8 août 2000,
- c) au tageblatt numéro 173 du 28 juillet 2000 et numéro 182 du 18 août 2000,
- d) au Letzebuerger Journal numéro 143 du 28 juillet 2000 et numéro 150 du 8 août 2000.

Les justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau.

En outre des convocations contenant l'ordre du jour ont été adressées aux actionnaires en nom, en date du 28 juillet 2000.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les onze millions six cent vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (11.628.889) actions, représentatives de l'intégralité du capital social de onze milliard six cent vingt-huit million huit cent quatre-vingt-neuf mille francs (11.628.889.000,- LUF), onze millions cinq cent vingt et un mille sept cent dix-huit (11.521.718) actions, soit plus de la moitié, sont représentées à la présente assemblée.

IV) Que dès lors la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Augmentation de capital suite à l'apport en nature par FORTIS BANQUE de 99,99 % du capital de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.

2. Modification de l'article 5(1) des statuts relatif au capital social suite à l'augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, et après avoir entendu les explications du président sur les points portés à l'ordre du jour, cette dernière, après délibérations, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent trente-huit millions quatre cent quarante-cinq mille francs (838.445.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de onze milliard six cent vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-neuf mille francs (11.628.889.000,- LUF) à douze milliards quatre cent soixante-sept millions trois cent trente-quatre mille francs (12.467.334.000,- LUF), par la création et l'émission de huit cent trente-huit mille quatre cent quarante-cinq (838.445) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, avec une prime d'émission d'un montant total de neuf milliards quatre cent onze millions cinq cent quarante-cinq mille cent vingt-cinq francs (9.411.545.125,- LUF).

*Souscription et libération*

Les huit cent trente-huit mille quatre cent quarante-cinq (838.445) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par la société anonyme FORTIS BANQUE, avec siège social à B-1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3, représentée par Monsieur Alain Georges, administrateur-délégué et membre du comité de direction de FORTIS BANQUE, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, du 17 août 2000, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par FORTIS BANQUE, préqualifiée, moyennant apport de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (899.999) actions, sur un total de neuf cent mille (900.000) actions émises, de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey, d'une valeur totale de dix milliards deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq francs (10.249.990.125,- LUF).

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société anonyme MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, daté du 18 août 2000, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions nouvelles de la société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Du montant de dix milliards deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq francs (10.249.990.125,- LUF), un montant de huit cent trente-huit millions quatre cent quarante-cinq mille francs (838.445.000,- LUF) est alloué au capital social et un montant de neuf milliards quatre cent onze millions cinq cent quarante-cinq mille cent vingt-cinq francs (9.411.545.125,- LUF) est alloué à titre de prime d'émission à une réserve indisponible.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5(1) des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (1)** Le capital social s'élève à douze milliards quatre cent soixante-sept millions trois cent trente-quatre mille francs (12.467.334.000,- LUF), représenté par douze millions quatre cent soixante-sept mille trois cent trente-quatre (12.467.334) actions, sans désignation de valeur, entièrement libérées.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*Evaluation des frais*

Les comparants déclarent que l'apport de quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99 %) des actions émises de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A. remplit les conditions exigées par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et est par conséquent exempt de droit.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 300.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau et le représentant du souscripteur ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mart, E. Cravatte, F. Simon, M. Meyer, A. Georges, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 125S, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2000.

P. Frieders.

(49709/212/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 6.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2000.

P. Frieders.

(49710/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**CTW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 60.700.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Signature.

(50058/782/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**M.P.C.P. - LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ACEMEDICAL BENELUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.  
R. C. Luxembourg B 26.624.

L'an deux mille, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ACEMEDICAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo, R. C. Luxembourg section B numéro 26.624, constituée suivant acte reçu le 18 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 377 du 23 décembre 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur de sociétés, demeurant à B-9200 Oudegem (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en MPCP LUXEMBOURG, S.à r.l. et modification afférente de l'article 2 des statuts.
- 3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:  
«La société a pour objet l'achat et la vente d'appareils et des produits médicaux et paramédicaux, ainsi que tous autres produits consommateurs au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.»  
Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:  
L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de changer la dénomination de la société en M.P.C.P. LUXEMBOURG, S.à r.l. et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«La société prend la dénomination de M.P.C.P. LUXEMBOURG, S.à r.l.»

*Troisième résolution*

Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:  
«La société a pour objet l'achat et la vente d'appareils et des produits médicaux et paramédicaux, ainsi que tous autres produits consommateurs au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saeys, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

J. Elvinger.

(50305/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**ENSOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.837.

The balance sheet as of December 31, 1999, registered in Luxembourg, on September 15, 2000, vol. 541, fol. 98, case 11, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on September 20, 2000.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, September 18, 2000.

(50069/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**FRANMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 28.155.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50090/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BLUE VALLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.332.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

BLUE VALLEY S.A.

Signature

(50327/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**BLUE VALLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.332.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 2.200.000,- est converti à EUR 54.536,57, représenté par 2.200 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille cinq cent trente-six euros et cinquante-sept cents (EUR 54.536,57), représenté par deux mille deux cents (2.200) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Pour la société*

BLUE VALLEY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50326/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**GALLION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 72.129.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50091/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**XANTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

## AFFECTATION DU RESULTAT:

- Report à nouveau: ..... - 165.864 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Signature.

(50256/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**XANTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

## AFFECTATION DU RESULTAT:

- Report à nouveau: ..... - 241.100 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Signature.

(50257/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**XANTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.703.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1<sup>er</sup> septembre 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Pascal Hubert et nomme en son remplacement Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50258/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**GESELLSCHAFT FÜR IMMOBILIENBESITZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 54.889.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.  
Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50095/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**DARIER HENTSCH FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 71.689.

L'an deux mille, le cinq septembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DARIER HENTSCH FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 71.689, constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil (le «Mémorial»), du 27 novembre 1999, n° 900.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures.

L'assemblée est présidée par M<sup>e</sup> Pierre Reuter, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Manuèle Biancarelli, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M<sup>e</sup> Michèle Osweiler, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modifier l'article 8 des statuts afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle de l'actuel dernier jour du mois de janvier au dernier jour du mois de mars.

2. Modifier l'article 18 des statuts afin de changer la date de la fin de l'année sociale du 30 septembre actuellement, au 31 décembre.

II. Que des avis de convocation à la présente réunion ont été envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires le 22 août 2000.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représenté à l'assemblée.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts de manière à lire:

«**Art. 8. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jour du mois de mars à 10.00 heures du matin et pour la première fois en 2001.»

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts de manière à lire:

«**Art. 18.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la société et qui se terminera le 31 décembre 2000.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Reuter, M. Biancarelli, M. Osweiler, A. Schwachtgen.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2000, vol. 415, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 septembre 2000.

E. Schroeder.

(50060/228/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**DARIER HENTSCH FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 septembre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(50061/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ZADIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.270.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

ZADIG S.A.

Signature

(50260/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ZADIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.270.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

ZADIG S.A.

Signature

(50261/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**ZADIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.270.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juillet 2000*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

ZADIG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50262/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**GOYAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 67.872.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.  
Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50096/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**HAIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 40.621.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(50099/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**MEDHOTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

## STATUTS

L'an deux mille, le sept septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 4 septembre 2000,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social 20 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 4 septembre 2000.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDHOTEL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet

toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 28 mars à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2000.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2001.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, trois cent quarante-neuf actions . . . . .	349
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action. . . . .	1
Total: trois cent cinquante actions. . . . .	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille (35.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (1.411.897,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
  - b) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg et
  - c) Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 125S, fol. 70, case 8. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(50282/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**HEALTH SYSTEM EUROPEAN MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.628.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.  
 Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 549, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50101/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**HOLDING VASSCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 67.556.

Les démissions de Messieurs Simon Peter Elmont et James William Grassick sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par

Monsieur Alastair M. Cunningham, consultant, demeurant à Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus et  
 Madame Sian Amanda Wood, consultant, demeurant à Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50103/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**IBEKS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 64.104.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.  
 Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50106/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**ING INDEX LINKED FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.912.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Signatures.

(50110/062/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**IMMOFRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.  
R. C. Luxembourg B 32.175.

Les démissions de Messieurs Simon Peter Elmont et James William Grassick sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par

Monsieur Alastair M. Cunningham, consultant, demeurant à Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus et  
Madame Sian Amanda Wood, consultant, demeurant à Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50109/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.967.

L'an deux mille, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à Luxembourg,
  - 2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., une société avec siège social à Luxembourg,
- toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 31 août 2000.

Lesquelles procurations, après signature ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l., R.C. B Numéro 70.967, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 771 du 16 octobre 1999.

- Le capital social de cette société est de quatre millions deux cent cinquante mille (GRD 4.250.000,-) drachmes grecques, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de huit mille cinq cents (GRD 8.500,-) drachmes grecques chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert d'une part sociale de ING TRUST (LUXEMBOURG)S.A. à PAN EUROPEAN VENTURES S.A.
2. Conversion du capital social de GRD à EUR à un taux de 1 EUR pour 337,40 GRD pour fixer le capital social à 12.596,32 EUR.
3. Augmentation du capital social à concurrence de 3,68 EUR sans émission de parts sociales nouvelles et paiement en espèces.
4. Augmentation du capital social à concurrence de 432.400 EUR à 445.000 EUR.
5. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à 25 EUR.
- Augmentation subséquente du nombre des parts sociales de 500 à 17.800.
6. Changement de la fin de l'année sociale du 31 juillet au 30 septembre et modification subséquente de l'article 13 des statuts.

Les associées ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède une (1) part sociale qu'elle possède dans la société à PAN EUROPEAN VENTURES S.A., préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour un prix de huit mille cinq cents (8.500,-) drachmes grecques, ce dont quittance.

- Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par ses gérants.

*Deuxième résolution*

Le capital social est converti de drachmes grecques (GRD) en euros (EUR) au cours de 1 euro pour 337,40 GRD, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à douze mille cinq cent quatre-vingt-seize virgule trente-deux euros (EUR 12.596,32).

*Troisième résolution*

Le capital social de la société est augmenté de trois virgule soixante-huit euros (EUR 3,68), pour le porter de son montant actuel converti de douze mille cinq cent quatre-vingt-seize virgule trente-deux euros (EUR 12.596,32) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de trois virgule soixante-huit euros (EUR 3,68) a été intégralement libéré en espèces par les associés existant au prorata de leur participation dans le capital social, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Quatrième résolution*

Le capital social de la société est augmenté de quatre cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 432.400,-), pour le porter de son montant actuel converti de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) à quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-).

Le montant de quatre cent trente-deux mille quatre cents euros (EUR 432.400,-) a été intégralement libéré en espèces par les associés existant au prorata de leur participation dans le capital social, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Cinquième résolution*

La valeur nominale de chaque part sociale est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

En conséquence le nombre des parts sociales est augmenté de cinq cents (500) à dix-sept mille huit cents (17.800).

*Sixième résolution*

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quarante-cinq mille euros (EUR 445.000,-), divisé en dix-sept mille huit cents (17.800) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Septième résolution*

La fin de l'année sociale est changée du 31 juillet au 30 septembre, de sorte que l'année sociale commencée le 1<sup>er</sup> août 2000 se terminera le 30 septembre 2000 et les prochaines années sociales commenceront le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termineront le 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence l'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à dix-sept millions quatre cent quarante-deux mille neuf cent soixante-douze (17.442.972,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

**Traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand, on the thirty-first of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office in Luxembourg,
  - 2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., a company with registered office in Luxembourg,
- both here represented by Miss Anja Paulissen, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Luxembourg, on August 31, 2000,

said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l., R.C. B Number 70.967, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated 12th July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 771 of 16th October, 1999.

- The company's capital is set at four million two hundred and fifty (GRD 4,250,000.-) Greek Drachma, represented by five hundred (500) common shares with a par value of eight thousand five hundred (GRD 8,500.-) Greek Drachma, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Transfer of one share from ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. to PAN EUROPEAN VENTURES S.A.
  2. Conversion of the share capital from GRD to EUR at a rate of 1 EUR for 337.40 GRD to fix the share capital at 12,596.32 EUR.
  3. Increase of the share capital by 3.68 EUR without issue of new shares and payment in cash.
  4. Increase of the share capital by 432,400 EUR to 445,000 EUR.
  5. Fixation of the par value of the shares at 25 EUR.
- Subsequent increase of the number of shares from 500 to 17,800.
6. Change of the end of the financial year from 31 July to 30 September and subsequent amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote.

*First resolution*

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, here represented as said above, transfers one (1) share it holds in the company to PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prenamed, here represented and accepting by its proxy holder, for a price of eight thousand five hundred (8,500.-) Greek Drachma, of which receipt is given.

This transfer has been made with the agreement of all the shareholders, and if necessary, accepted for the Company by its managers.

*Second resolution*

The share capital is converted from Greek Drachma (GRD) to euros (EUR) at a rate of 1 euro for 337.40 GRD, so that the share capital is provisionally fixed at twelve thousand five hundred and ninety-six point thirty-two euros (EUR 12,596.32).

*Third resolution*

The share capital is increased by three point sixty-eight euros (EUR 3.68) to bring it from its present converted amount of twelve thousand five hundred and ninety-six point thirty-two to twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) without issuing new shares.

The amount of three point sixty-eight euros (EUR 3.68) has been entirely paid up in cash by the existing shareholders in proportion to their participation in the share capital, as has been proved to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The share capital is increased by four hundred and thirty-two thousand four hundred euros (EUR 432,400.-) to bring it from its present converted amount of twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) to four hundred and forty-five thousand euros (EUR 445,000.-).

The amount of four hundred and thirty-two thousand four hundred euros (EUR 432,400.-) has been entirely paid up in cash by the existing shareholders in proportion to their participation in the share capital, as has been proved to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The par value of each share is fixed at twenty-five euros (EUR 25.-).

As a consequence the number of the shares is increased from five hundred (500) to seventeen thousand eight hundred (17,800).

*Sixth resolution*

Following the three preceding resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred and forty-five thousand euros (EUR 445,000.-), divided in seventeen thousand eight hundred (17,800) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

*Seventh resolution*

The end of the financial year is changed from the 31st of July to the 30th day of September, so that the present financial year which began on 1st of August 2000 will end on 30th of September 2000 and the next financial years shall begin on 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year.

As a consequence Article 13 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 13.** The Company's financial year runs from the first of October of each year and ends on the 30th of September of the following year.»

*Valuation*

For registration purposes, the increase of capital is valued at seventeen million four hundred and forty-two thousand nine hundred and seventy-two (17,442,972.-) Luxembourg francs.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Paulissen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 44, case 7. – Reçu 174.430 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(49715/230/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**BEPEF INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.967.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1043 du 31 août 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(49716/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**INTERNATIONAL CENTURY CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 42.406.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(50112/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**MULTIMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

L'an deux mille, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTIMET S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 8 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 juillet 1990, numéro 222.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna Maria Naitana, employée privée, demeurant à Monterotondo (I).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Goffin, employée privée, demeurant à Tellancourt (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale d'une action.
- 2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social du Deutsche Mark en Euros.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 14.322,49 (quatorze mille trois cent vingt-deux virgule quarante-neuf Euros) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 30.677,51 (trente mille six cent soixante-dix-sept virgule cinquante et un Euros) à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille Euros) par incorporation au capital de bénéfices reportés à due concurrence.
- 4.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action.
- 5.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 500.000,-.
- 6.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non et de procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.
- 7.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.
- 8.- Autorisation au Conseil d'Administration de nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.
- 9.- Autorisation d'affecter tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer à l'amortissement du capital.
- 10.- Refont complète des statuts en langue française pour les mettre en concordance avec ce qui précède.
- 11.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de DEM en EUR au cours de DEM 1,95583 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de DEM 60.000,- (soixante mille Deutsche Mark) soit établi à EUR 30.677,51 (trente mille six cent soixante-dix-sept virgule cinquante et un Euros).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés à concurrence d'un montant de EUR 14.322,49 (quatorze mille trois cent vingt-deux virgule quarante-neuf Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.677,51 (trente mille six cent soixante-dix-sept virgule cinquante et un Euros) à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille Euros).

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage d'un bilan arrêté au 31 décembre 1999 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 45.000,- (quarante-cinq mille Euros) soit représenté par 4.500 actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de EUR 500.000,-.

*Sixième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non et de procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

*Septième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.

*Huitième résolution*

L'assemblée autorise l'affectation de tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer à l'amortissement du capital.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide l'abolition de la version allemande et la refonte complète des statuts en langue française comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MULTIMET S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-cinq mille Euros (45.000,- EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions au porteur d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## Titre II.- Administration, Surveillance

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## Titre III.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## Titre IV.- Exercice social, Dissolution

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## Titre V.- Disposition générale

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L'augmentation du capital est évaluée à 577.768,- LUF.

Les frais de l'acte s'élèvent à environ 30.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, A.M. Naitana, S. Goffin, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2000, vol. 415, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2000.

E. Schroeder.

(49600/228/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 23.382.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social  
 en date du 3 juillet 2000*

– Messieurs Michel Bouckaert, Franck Bracquez, Pierre Dincq et René Jungbluth sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2002.

En conséquence le nombre d'administrateurs est augmenté de 7 à 11.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A.

L. Beersmans

*Directeur Général*

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50113/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**P.M. INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft,  
 (anc. P.M. INTERNATIONAL S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération.

H. R. Luxemburg B 46.582.

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft P.M. INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 46.582, gegründet durch eine Urkunde des Notars Christine Doerner, vom 24. Januar 1993, welche im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 177 vom 5. Mai 1994 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und letztmals durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 7. Dezember 1998, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 130 vom 2. März 1999 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Rolf Sorg, Direktor, wohnhaft in Walferdange.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Mario Di Stefano, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Thierry Nowankiewicz, Jurist, wohnhaft in Montigny-sur-Chiers (Frankreich).

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken (LUF) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Umbenennung der Gesellschaftsbezeichnung von P.M. INTERNATIONAL S.A. in P.M. INTERNATIONAL A.G. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2. Änderung des Gesellschaftszwecks und entsprechende Abänderung von Artikel 4 der Satzung.

3. Aufhebung des Nennwerts der Aktien und Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro.

4. Kapitalerhöhung auf 62.000,- Euro.

5. Festsetzung des Nennwerts der Aktien auf 1,25 Euro.

6. Entsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung.

7. Einführung eines autorisierten Kapitals von 500.000,- EUR.

8. Einführung in die Statuten einer Klausel gemäss Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (Ermöglichung des Rückkaufs eigener Aktien durch die Gesellschaft).

9. Festsetzung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf 4.

10. Abberufung und Entlastung des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Markus Keine.

11. Ernennung der Herrn Dieter Sorg, Diplomingenieur, wohnhaft in D-67117 Limburgerhof und Mario Di Stefano, Rechtsanwalt, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von 3 Jahren.

12. Bestätigung der Verwaltungsratsmitglieder Rolf Sorg und Marcel Hilbert in ihrem Amt für eine weitere Dauer von drei Jahren.

13. Abberufung und Entlastung des Kommissars EUROPEAN AUDITING S.A.

14. Ernennung der Gesellschaft EUROREVISION S.A. zum neuen Kommissar für eine Dauer von 3 Jahren.

15. Verschiedenes.

Die Ausführung des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaftsbezeichnung wird vom P.M. INTERNATIONAL S.A. in P.M. INTERNATIONAL A.G. umgeändert. Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung abgeändert und fortan wie folgt lauten:

«**Art. 1. Abs. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung P.M. INTERNATIONAL A.G.»

*Zweiter Beschluss*

Artikel 4 der Satzung wird abgeändert, um fortan folgenden Wortlaut zu haben.

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland:

- die Herstellung und der Vertrieb von Nahrungsergänzungsmitteln, diätetischen Lebensmitteln, Parfüm, Kosmetikartikeln, sowie die Weiterentwicklung dieser Produkte;
- die Entwicklung neuer Produkte, insbesondere die Durchführung oder Finanzierung von Forschungsprojekten zur Entwicklung neuer Produkte;
- der Besitz, der Erwerb und die weltweite Durchsetzung, sowie der Schutz und die Verteidigung von immateriellen Rechten, insbesondere der Namensrechte aller in der P.M. INTERNATIONAL-Gruppe vertriebenen Produkte;
- die Vergabe von Lizenzrechten, insbesondere für die Errichtung regionaler/nationaler Produktdepots und nationaler Niederlassungen (Landesvertretungen) und für die Verwendung der geschützten Produktnamen für den Vertrieb von Produkten und Vertriebsunterlagen;
- die Entwicklung von Werbemitteln, Verpackungsmaterial und Internetauftritten;
- die Marketingunterstützung von Vertriebspartnern, von Tochtergesellschaften und Niederlassungen;
- die Zuverfügungstellung von Internetadressen und die Gestaltung von individuellen Internetauftritten insbesondere für Vertriebspartner einschliesslich von Tochtergesellschaften und Niederlassungen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen jeglicher Art, im In- und Ausland erwerben, durch Ankauf und Zeichnung von Aktien, Gutscheinen, Schuldverschreibungen und anderen Arten von Wertpapieren oder in anderer Art und Weise.

Sie kann das betriebswirtschaftliche und finanzwirtschaftliche Controlling dieser Unternehmen leisten.

Die Gesellschaft kann ganz Beteiligungen durch Verkauf oder Tausch von Aktien, Gutscheinen, Schuldverschreibungen oder anderen Arten von Wertpapieren oder in anderer Art und Weise veräussern.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.»

*Dritter Beschluss*

Der Nennwert der Aktien wird aufgehoben und das Gesellschaftskapital wird von Luxemburger Franken in Euro umgewandelt zum Kurs 1,- Euro für 40,3399 LUF, so dass das besagte Gesellschaftskapital auf 61.973,38 Euro festgesetzt ist, eingeteilt in 2.500 Aktien ohne Nennwert.

*Vierter Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von 26,62 Euro erhöht, um es von seinem umgewandelten Betrag von 61.973,38 Euro auf 62.000,- Euro zu bringen ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Der Betrag von 26,62 Euro wurde vollständig in bar eingezahlt durch Herrn Rolf Sorg, Direktor, wohnhaft in Walferdange.

Die Summe von 26,62 Euro steht der Gesellschaft zur Verfügung wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bescheinigt.

*Fünfter Beschluss*

Der Nennwert der Aktien wird auf 1,25 Euro festgesetzt mit entsprechender Heraufsetzung der Zahl der Aktien von 2.500 auf 49.600.

Der Verwaltungsrat wird hiermit ermächtigt und angewiesen die 49.6000 Aktien unter den Aktionären im Verhältnis ihrer Beteiligung in der Gesellschaft aufzuteilen.

*Sechter Beschluss*

Es wird ein genehmigtes Kapital von fünfhunderttausend (500.000,-) Euro eingeführt.

*Siebter Beschluss*

Infolge der vier vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 5 Absatz 1 und 2 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5. Absatz 1 und 2.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundsechzigtausend Euro (62.000,-) eingeteilt in neunundvierzigtausendsechshundert (49.600) Aktien zu je eins Komma fünfundzwanzig Euro (1,25).

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft ist auf fünfhunderttausend (500.000,-) Euro festgesetzt, eingeteilt in vierhunderttausend (400.000) Aktien mit einem Nennwert von je eins Komma fünfundzwanzig Euro (1,25).

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt und beauftragt, das Aktienkapital im Rahmen des genehmigten Kapitals ganz oder teilweise zu erhöhen. Kapitalerhöhungen, welche nach einer Dauer von fünf Jahren nach Veröffentlichung der Urkunde vom 31. August 2000 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations noch nicht gezeichnet wurden und für die der Verwaltungsrat noch nicht seine Zustimmung gegeben hat bedürfen der vorherigen Erneuerung

durch einen Beschluss der Aktionäre. In demselben Rahmen kann der Verwaltungsrat beschliessen, Aktien auszugeben, welche die gesamte oder teilweise Erhöhung des Kapitals darstellen und Zeichnungen für diese Aktien anzunehmen.

Der Verwaltungsrat kann das Bezugsrecht (*droit de souscription*) ganz oder teilweise abschaffen oder beschränken bezugnehmend auf die Zeichnung des genehmigten Kapitals.

Nach jeder erfolgten und vom Verwaltungsrat festgestellten Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals wird Artikel fünf der Satzung entsprechend abgeändert. Diese Änderung wird vom Verwaltungsrat oder von einer hierzu vom Verwaltungsrat beauftragten Person festgestellt und veröffentlicht.»

*Achter Beschluss*

Es wird in die Statuten eine Klausel gemäss Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften über den Rückkauf eigener Aktien durch die Gesellschaft eingeführt.

Diese Klausel ersetzt den bisherigen Absatz 4 von Artikel 5 der Satzung und hat folgenden Wortlaut:

«Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.»

*Neunter Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier festgesetzt.

*Zehnter Beschluss*

Die Abberufung von Herrn Markus Keine als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen und durch Spezialvotum wird ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tage erteilt.

*Elfter Beschluss*

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern für die Dauer von drei Jahren werden ernannt:

- Herr Dieter Sorg, Diplomingenieur, wohnhaft in D-67117 Limburgerhof,
- Herr Mario Di Stefano, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

*Zwölfter Beschluss*

Die Verwaltungsratsmitglieder Herr Rolf Sorg und Herr Marcel Hilbert werden in ihrem Amt für eine weitere Dauer von drei Jahren bestätigt.

*Dreizehnter Beschluss*

Die Abberufung von EUROPEAN AUDITING S.A. als Kommissar der Gesellschaft wird angenommen und durch Spezialvotum wird ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandats bis zum heutigen Tage erteilt.

*Vierzehnter Beschluss*

Zum neuen Kommissar der Gesellschaft für die Dauer von drei Jahren wird ernannt:

EUROREVISION S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 8, Avenue de la Faiencerie.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Sitzung um elf Uhr dreissig für geschlossen.

*Schätzung*

Zum Zweck der Einregistrierung wird die gegenwärtige Kapitalerhöhung auf eintausendvierundsiebzig (1.074,-) Luxemburger Franken geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Sorg, M. Di Stefano, T. Nowankiewicz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(49617/230/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**P.M. INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme,  
(anc. P.M. COSMETICS S.A.,  
puis P.M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A.,  
puis enfin P.M. INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 46.582.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1033 du 31 août 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(49618/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**ISMABAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 66.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... (ITL 263.798.228,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Signature.

(50119/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C n° 155 du 21 avril 1994. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 7 août 2000.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(50122/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**CANOUBIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 30.263.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

CANOUBIERS S.A.

Signature

(50339/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**CANOUBIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 30.263.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2000*

Messieurs Jean Bintner, Norbert Werner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 11.000.000,- est converti à EUR 272.682,88 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 272.700,-, représenté par 5.100 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital sociale est fixé à deux cent soixante-douze mille sept cents euros (EUR 272.700,-), représenté par cinq mille cent (5.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Pour la société*

CANOUBIERS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50338/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**LEISURE SOFTWARE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 63.072.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50125/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.131.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2000

- Monsieur Irial Finan et Monsieur Damien Gamel ont été nommés administrateurs, en remplacement de Monsieur Steven Press et Monsieur William Higson, démissionnaires.

Luxembourg, le 3 septembre 2000.

*Pour LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A.*

SOFINEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50126/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**SEABREEZE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

## AFFECTATION DU RESULTAT:

- Report à nouveau: . . . . . - 22.327.708,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Signature.

(50207/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**SEABREEZE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 6, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

## AFFECTATION DU RESULTAT:

- Report à nouveau: . . . . . - 23.256.014,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Signature.

(50208/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**LE PANORAMA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7223 Bereldange, 9, rue Rénert.

R. C. Luxembourg B 31.371.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 13 septembre 2000, vol. 133, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50127/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**LIEGUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 63.074.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50129/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**TECHNIMAN, TECHNOLOGY AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.698.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

*Pour TECHNIMAN, TECHNOLOGY AND MANAGEMENT S.A.*

*Société Anonyme Holding*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(49646/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

---

**TECHNIMAN, TECHNOLOGY AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.698.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

*Pour TECHNIMAN, TECHNOLOGY AND MANAGEMENT S.A.*

*Société Anonyme Holding*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(49647/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

---

**LIFT, Société à responsabilité limitée.****Capital: LUF 70.000.000.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.248.

Constituée par-devant feu M<sup>e</sup> Albert Stremmer, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 mars 1981, acte publié au Mémorial C n° 106 du 27 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juin 1981 et du 22 décembre 1981, actes publiés au Mémorial C n° 191 du 21 septembre 1981 et au Mémorial C n° 78 du 14 avril 1982, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C n° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1989, acte publié au Mémorial C n° 7 du 8 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 536 du 20 octobre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIFT*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(50130/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**LIFT II - LIFT, G.m.b.H. & Co. K.G.**

R. C. Luxembourg B 30.701.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 275 du 28 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 237 du 15 mai 1997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIFT II - LIFT, G.m.b.H. & CO. K.G.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(50131/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**COUPOLE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.275.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 septembre 2000 à Luxembourg que:

1. L'assemblée générale a accepté la démission en date du 5 septembre 2000 et avec effet immédiat de Mademoiselle Gabriele Schneider de son poste d'administrateur.
2. L'assemblée générale a donné pleine et entière décharge à l'administrateur sortant, Gabriele Schneider, pour l'exécution de son mandat.
3. L'assemblée générale a nommé avec effet immédiat, et en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mademoiselle Morgan Marsilli, sans état particulier, demeurant à Neuziou, F-29360 Scaer (France).

Il a été décidé que le mandat de ce nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Par extrait conforme

Par mandat

C. Geiben

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50054/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**LUXTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 20.693.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(50137/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**MACRI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 62.570.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50138/010/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**N° 1 FLORIDA MOBILE HOME CAMPING A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den achten September.

Vor dem Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., mit Sitz in 8, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, hier vertreten durch Frau Fabienne Deldegan, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatanschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 6. September 2000.

2) SEGURA ASSETS S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (British Virgin Islands), hier vertreten durch Frau Fabienne Deldegan, vorgeannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatanschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 6. September 2000.

Welche Vollmachten, nach ne varietur-Paraphierung durch den Mandatar und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorgeannt, beschlossen haben, unter sich eine Gesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung :

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung N° 1 FLORIDA MOBILE HOME CAMPING A.G.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Bereldange. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefaßt wurde, aufgelöst werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft das Halten und Führen von Büchern.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel für den Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung, einschließlich der Veräußerung, ihres eigenen Mobiliar- und Immobilienvermögens verwenden.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an Unternehmen jeglicher Art, im In- und Ausland, zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in vierundzwanzigtausendachthundert (24.800) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Centimes (1,25,-) pro Aktie.

**Art. 4.** Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlußfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen. Die Feststellung einer solchen Aufstockung oder Verminderung des Kapitals kann von der Generalversammlung dem Verwaltungsrat übertragen werden.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder die Ermächtigung, das Kapital aufzustocken, abzustimmen, gemäß Artikel 31-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen, dies zu tun unter Berücksichtigung von Artikel 32-3 und 5 Abschnitt 2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

**Art. 5.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Es ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

**Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 5. Juni, um sechzehn Uhr in Bereldange, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 10.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 11.** Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

**Art. 12.** Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interim dividenden auszuzahlen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendungen überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2000.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2001 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet :

1) RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., vorgeannt, vierundzwanzigtausend Aktien . . . . .	24.000
2) SEGURA ASSETS S.A., vorgeannt, achthundert Aktien . . . . .	800
Total : vierundzwanzigtausendachthundert Aktien . . . . .	24.800

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

#### *Schätzung*

Zum Zweck der Einregistrierung wird das gegenwärtige Kapital geschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausend-fünfhundertsiebenunddreissig (1.250.537,-) Luxemburger Franken.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzigtausend (60.000,-) Luxemburger Franken.

#### *Gründungsversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorgeannt, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und faßten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse :

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrat wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt :
  - a) Die Gesellschaft DAVENPORT FINANCE S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (British Virgin Islands).
  - b) Die Gesellschaft SEGURA ASSETS S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola (British Virgin Islands).
  - c) Die Gesellschaft RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., mit Sitz in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt :  
Die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in Luxemburg.
- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.
- 5) Unter Zugrundelegung von Artikel 53, Absätze 4 und 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden kann.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 1A, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Mandatar der Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : F. Deldegan, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 47, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(50263/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**MALUCO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2130 Luxemburg, 51, boulevard Dr Charles Marx.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Aktiengesellschaft, vom 31. August 2000*

In einer Sitzung vom 31. August 2000 beschloss der Verwaltungsrat, auf Grund der ihm durch die Generalversammlung erteilten Vollmachten, Herrn Vanna Ly zum Bevollmächtigten des Verwaltungsrates zu ernennen, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

Luxemburg, den 31. August 2000.

Für gleichlautenden Auszug  
UnterschriftEnregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol.167, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(50139/231/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**MANAGEMENT & STRATEGIE S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 62.368.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50141/782/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**MARODE S.A., Société Anonyme Holding.**Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.470.

The balance sheet at as of October 31, 1998, registered in Luxembourg on September 15, 2000, vol. 541, fol. 98, case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on September 19, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, September 18, 2000.

(50142/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**MARODE S.A., Société Anonyme Holding.**Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.470.

The balance sheet at as of October 31, 1999, registered in Luxembourg on September 15, 2000, vol. 541, fol. 98, case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on September 19, 2000.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, September 18, 2000.

(50143/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**NEXINVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 76.823.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 29 juin 2000 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 28 juin 2000, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

NEXITY INVESTMENT PARTNERSHIP, L.P., Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermuda. . . . . 125

Total: . . . . . 125

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50156/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**MATERIAUX DE CONSTRUCTION NIC WILWERT ET FILS, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Sanem.  
R. C. Luxembourg B 21.156.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2000, vol. 317, fol. 59, case 3/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 15 septembre 2000.

J. Wilwert  
Gérant

(50144/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**METSTEEL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.  
R. C. Luxembourg B 72.434.

La démission de Monsieur Simon Peter Elmont est acceptée et il est remplacé au Conseil d'Administration par Monsieur Alastair M. Cunningham, consultant, demeurant Office N° 102 Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50148/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**MIBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 69.557.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50149/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**MOBILITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 73.861.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50150/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**MOON INTERNATIONAL LUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 66.836.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50151/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**MULTI-FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.824.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Signatures.

(50152/062/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**BAKAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 66.224.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

BAKAR S.A.

Signature

(50322/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**BAKAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 66.224.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre 1999, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article quatre des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Pour la société*

BAKAR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50321/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

---

**NATIONALE NEDERLANDEN, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.289.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Signatures.

(50155/062/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**NILESTATE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 61.228.

Les démissions de Messieurs Simon Peter Elmont et James William Grassick sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par:

- Monsieur Alastair M. Cunningham, consultant, demeurant Office N° 102 Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus et

- Madame Sian Amanda Wood, consultant, demeurant Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50158/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**NIMBUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 57.204.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 14 septembre 2000 que la démission du Commissaire aux Comptes est acceptée. La société GALINA INCORPORATED, société ayant son siège social à The Lake Building, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, B.V.I., est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Dirk C. Oppelaar

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50159/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**NOE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.779.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 8 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50160/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

---

**NOLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 40.821.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(50161/782/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**OBERON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 5.821.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 11 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50162/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**e-plus 3G LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée,  
(anc. e-plus HUTCHISON).**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 75.636.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared for an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of e-plus HUTCHISON, (formerly AUDITORIUM INVESTMENTS GERMANY, S.à r.l.) a société à responsabilité limitée with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (the «Company»), incorporated by deed enacted on 19th April 2000 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary of 26th April, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil C and amended by deed of the undersigned notary of 28th July, 2000, not yet published in the Mémorial Recueil C:

1. HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (HUTCHISON),

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on 25th August, 2000;

2. KPN MOBILE NV, having its registered office at 52 Wilhelmina van Pruisenweg, 2595 AN, The Hague, The Netherlands (KPN),

here represented by Mrs Annette Brewer, lawyer, residing in Hettange-Grande (France), by virtue of a power of attorney signed on 25th August, 2000;

3. and for the purpose of item 3. of the agenda:

a) Mr E. Kraaijenzank, manager of the Company, residing at 52 Wilhelmina van Pruisenweg, 2595 AN, The Hague, The Netherlands,

here represented by Mrs Annette Brewer, lawyer, residing in Hettange-Grande (France), by virtue of a power of attorney signed on 25th August, 2000;

b) Mr L. van Nieuwkoop, manager of the Company, residing at 52 Wilhelmina van Pruisenweg, 2595 AN, The Hague, The Netherlands,

here represented by Mrs Annette Brewer, lawyer, residing in Hettange-Grande (France), by virtue of a power of attorney signed on 25th August, 2000.

Such powers, after having been signed ne varietur by the proxy holders, acting on behalf of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

1. The appearing parties are the owners of 1,000 (one thousand) shares, representing the entire share capital of the Company.

2. The entire share capital is presented or represented at the present Meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of its agenda.

3. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Acknowledgement of the resignation of Mrs Susan Chow and Mr Frank Sixt, managers of the Company effective as of the 28th of August 2000 and discharge to such managers;

2) Change of the Company's name into e-plus 3G LUXEMBURG and subsequent amendment of the articles of association;

3) Intervention, acknowledgement and acceptance by the Company of the transfer of 500 (five hundred) shares of a nominal value of EUR 25.- from HUTCHISON to KPN for the purpose of inter alia article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

After the foregoing the shareholders resolve as follows:

*First resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Mrs Susan Chow and Mr Frank Sixt, managers of the Company effective as of today (the «Effective Date»), to approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by Mrs Susan Chow and Mr Frank Sixt up to the Effective Date, to waive any claim which the Company may have against Mrs Susan Chow and Mr Frank Sixt arising as a result of their directorships of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the denomination of the Company from e-plus HUTCHISON to e-plus 3G LUXEMBURG and, as a consequence, to amend article 2 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

«The company is named e-plus 3G LUXEMBURG.»

*Intervention of the Company*

There appears the Company, represented by Mr E. Kraaijenzank and Mr L. van Nieuwkoop, both acting in their capacity of managers of the Company, both represented as stated hereabove, who hereby acknowledges and accepts, for the purpose of article 190 of the Luxembourg Company Act and article 1690 of the Luxembourg Civil Code, the transfer of 500 (five hundred) shares of the Company from HUTCHISON to KPN effective today, representing the entirety of the shares held by HUTCHISON so that with effect to this present resolution, KPN has become the sole shareholder of the Company.

The undersigning notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu pour l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de e-plus HUTCHISON (précédemment AUDITORIUM INVESTMENTS GERMANY, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 19 avril 2000, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné le 26 avril 2000, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et suivant acte du notaire soussigné le 28 juillet 2000, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

1. HUTCHISON 3G EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (HUTCHISON),

ici représentée par Maître Jean-Marc Ueberecken, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 25 août 2000;

2. KPN MOBILE NV, ayant son siège social au 52 Wilhelmina van Pruisenweg, 2595 AN, La Haye, Pays-Bas KPN), ici représentée par Madame Annette Brewer, juriste, demeurant à Hettange-Grande (France), en vertu d'une procuration signée le 25 août 2000;

3. et pour les besoins du point 3 de l'ordre du jour:

a) Monsieur E. Kraaijenzank, gérant de la Société, demeurant au 52 Wilhelmina van Pruisenweg, 2595 AN, La Haye, Pays-Bas,

ici représenté par Madame Annette Brewer, juriste, demeurant à Hettange-Grande (France), en vertu d'une procuration signée le 25 août 2000;

b) Monsieur L. van Nieuwkoop, gérant de la Société, demeurant au 52 Wilhelmina van Pruisenweg, 2595 AN, La Haye, Pays-Bas,

ici représenté par Madame Annette Brewer, juriste, demeurant à Hettange-Grande (France), en vertu d'une procuration signée le 25 août 2000;

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, agissant pour le compte des parties comparantes, et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes détiennent 1.000 (mille) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société;

II. La totalité des parts sociales de la Société est présente ou représentée à la présente Assemblée qui est ainsi valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;

III. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de Madame Susan Chow et de Monsieur Frank Sixt, gérants de la Société, à compter du 28 août 2000 et décharge;

2. Changement de la dénomination de la Société en e-plus 3G LUXEMBURG et modification subséquente des statuts;

3. Intervention et acceptation par la Société du transfert de 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro), intervenu entre HUTCHISON et KPN, en application inter alia de l'article 1690 du Code Civil.

Suite à cela, et après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Madame Susan Chow et de Monsieur Frank Sixt, gérants de la Société, à compter du 28 août 2000 («Date Effective»), d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes réalisés par Madame Susan Chow et Monsieur Frank Sixt jusqu'à la Date Effective, de renoncer à toutes poursuites que la Société pourrait prétendre à l'encontre de Madame Susan Chow et de Monsieur Frank Sixt dans le cadre et résultant de leur mandat de gérants de la Société et d'accorder décharge à ces gérants pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de e-plus HUTCHISON en e-plus 3G LUXEMBURG et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est dénommée e-plus 3G LUXEMBURG.»

*Intervention de la Société*

Intervient alors, au présent acte, la Société, représentée par Monsieur E. Kraaijenzank et Monsieur L. van Nieuwkoop, agissant en leur qualité de gérants de la Société, précités et représentés comme dit ci-avant, qui déclare accepter, pour les besoins de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et de l'article 1690 du Code Civil, le transfert de 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, de HUTCHISON vers KPN, à compter du 28 août 2000, et lesquelles parts sociales représentent la totalité des parts sociales détenues par HUTCHISON, de sorte qu'à compter de la présente intervention, KPN devient l'associé unique de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des parties comparantes et en cas de divergence entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, connus par le notaire par leurs nom, prénom, leur état civil et leur résidence, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Brewer, J.-M. Ueberecken, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 125S, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

J. Elvinger.

(50393/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2000.

**VOOKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Marthas.

R. C. Luxembourg B 63.314.

Les démissions de Messieurs David Cocksedge et James William Grassick sont acceptées et ils sont remplacés au Conseil d'Administration par

Monsieur Michael Patrick Dwen, consultant, demeurant à Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus et Madame Sian Amanda Wood, consultant, demeurant à Office N° 102, Pargas Str. N° 9, Nicosia 1065 - Cyprus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 543, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50253/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2000.

**OLIMAR SOCIETE FINANCIERE.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 39.808.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 98, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 4 août 2000*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

Monsieur Pedro Mendes; Madame Margrith Giovanoli; Monsieur Patrick Rochas.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes à la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

P. Rochas

*Administrateur*

(49606/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.

**QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.521.

In the year two thousand, on the first of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, a company with registered office in 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

2) HRO INVESTMENTS LTD, a company with its administrative offices in Langtry House La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

all here represented by Mr Christophe Gammal, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Paris, respectively St. Hélier, Jersey, on August 31, 2000.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of QPJ LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., R. C. B Number 60.521, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7th August 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 661 of 26th November, 1997.

- The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 29th June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 769 of 15th October, 1999.

- The company's capital is set at five hundred thousand (500,000.-) French francs, represented by two thousand five hundred (2,500) shares of a par value of two hundred (200.-) French francs each, divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing five hundred (500) shares each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Dissolution and liquidation of the company.

2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The company is dissolved and put into liquidation.

*Second resolution*

HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg is appointed as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the law and the articles of incorporation of the company in liquidation.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatoy of the persons appearing, said mandatoy signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le premier septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, une société avec siège social à 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138 (USA),

2) HRO INVESTMENTS LTD, une société avec siège administratif à Langtry House La Motte Street, St. Hélier, Jersey J 8QR, (Channel Islands),

toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Paris, respectivement St. Hélier, Jersey, le 31 août 2000.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de QPJ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., R. C. B numéro 60.521, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 7 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 du 26 novembre 1997.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 769 du 15 octobre 1999.

- Le capital social de cette société est de cinq cent mille (500.000,-) francs français, représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents (200,-) francs français chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cinq cents (500) parts sociales, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Dissolution et mise en liquidation de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

La société est dissoute et mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

HALSEY, S.à r.l., une société avec siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommée aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 125S, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(49624/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2000.